



**HAL**  
open science

**ED SHS arts et métiers, CNAM**  
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. ED SHS arts et métiers, CNAM. 2010, Conservatoire national des arts et métiers - CNAM. hceres-02035761

**HAL Id: hceres-02035761**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035761>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation  
de l'école doctorale  
« *Abbé Grégoire* »  
du Conservatoire National des Arts  
et Métiers de Paris





# Membres du comité d'évaluation )

Président :

M. Bernard VALADE, Université Paris 5

Experts :

M. Thierry MEYER, Université Paris 10

M. Philippe DESBRIERES, Université de Bourgogne

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Annie VINTER



## Contexte général

La présente demande de création d'une ED centrée sur les laboratoires de Sciences Humaines et Sociales du CNAM prend sens dans le contexte d'une politique développée par l'établissement, qui vise à promouvoir des recherches en relation avec des pratiques professionnelles. La création de cette ED conduit à privilégier une recherche pluridisciplinaire, qui sera ainsi portée par les équipes de SHS, alors que les unités du CNAM relevant des STI ou STIC sont rattachées à des ED plus thématiques, associant plusieurs établissements. Il faut souligner que deux des équipes SHS qui participent à cette demande de création faisaient auparavant partie d'une autre ED (ED 416), co-habillée avec l'Université de Marne la Vallée.

Sept équipes SHS sont concernées par l'ED en création : 1 UMR (LISE - Laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique, UMR 5262), 5 EA en demande de renouvellement (CRF - Centre de Recherche sur la Formation, EA 1410 ; DICEN - Dispositifs d'information et de communication à l'Ere Numérique, EA 4420 ; GREG - Groupe de recherche en économie et gestion, EA 2430 ; HTTP - Histoire, techniques, Technologie, Patrimoine, EA 3716 ; CRTD - Centre de Recherche sur le Travail et le Développement, EA 4132) et 1 EA en demande d'accréditation (LIPSOR - Laboratoire d'innovation, de prospective stratégique et d'organisation). Ces unités de recherche associent ainsi des disciplines telles que le droit, l'économie, les sciences de gestion, les sciences de l'éducation, la psychologie, les sciences de l'information et de la communication, l'histoire.

Dans le domaine des SHS, le Conservatoire National des Arts et Métiers a été amené à donner une place centrale aux activités professionnelles et au management des hommes, des activités et des organisations. Il a ainsi constitué dans ces domaines un rassemblement inédit de disciplines de recherche et d'enseignement correspondant souvent à des champs de pratiques professionnelles ou ayant pour objet les pratiques professionnelles. Du point de vue de la formation à la recherche (masters), le CNAM a mis en place des mentions de master dans les principales disciplines concernées par l'ED en création. Ce projet est par ailleurs explicitement fondé sur un univers de références épistémologiques, théoriques et méthodologiques partagé et d'objets propres à ces champs de recherche privilégiant le travail, l'activité humaine, la transformation des activités, des personnes, des entreprises et des organisations. Il a pour objectif de rendre cohérentes formation à la recherche et production de connaissances par une finalisation combinée autour d'enjeux scientifiques et d'enjeux historiques, économiques, sociaux, professionnels, environnementaux.

Bien intégrées dans le site, les unités de recherche en SHS du CNAM entendent être réunies dans le même cadre institutionnel pour ce qui concerne leur politique de formation doctorale. Leurs objectifs sont convergents et s'inscrivent dans une perspective multidisciplinaire à soutenir.

La demande étant une demande de création, aucune analyse de bilan ne sera faite. L'évaluation s'est ainsi concentrée sur deux questions : les forces de recherche réunies dans cette ED sont-elles suffisantes pour justifier la création sollicitée ? Quelles recommandations peuvent être apportées au regard du projet formulé ?

## Avis

Regroupant l'ensemble des forces de recherche en sciences humaines et sciences sociales du CNAM, la future ED est ainsi appelée à regrouper 7 unités de recherches (UR). Ces UR rassemblent 78 EC HDR qui encadrent actuellement 169 doctorants. Ces effectifs apparaissent tout à fait suffisants pour justifier de la création d'une ED.

Les thématiques sur lesquelles les UR s'engagent à collaborer sont clairement identifiées et fortement structurées : 1) Information, communication, formation, professionnalisation ; 2) Management, économie, santé publique ; 3) Histoire, patrimoine, environnement ; 4) Travail et société. Sauf pour la troisième thématique qui n'implique qu'une seule EA (l'EA 3716 HTTP - Histoire, techniques, technologie, patrimoine), deux UR sont respectivement attachées au traitement des trois autres, croisement qui est un signe positif d'intégration, et révèle un travail de coordination scientifique intéressant entre UR. L'objectif annoncé de mise en place d'une recherche pluridisciplinaire prend tout son sens dans ce contexte.



La demande est solidement argumentée et le dossier correctement constitué. Enfin, les principales dispositions afférentes au fonctionnement d'une ED sont bien prises en compte.

Des disparités n'en existent pas moins dans le dispositif présenté, à différents niveaux, qu'il conviendrait d'atténuer sinon d'effacer. Des lacunes sont aussi à combler et des précisions à donner quant aux modalités pratiques du fonctionnement de l'ED. A côté d'aspects positifs que l'on se plaît à souligner, des faiblesses sont apparues à l'examen de ce dossier qui conduisent à nuancer un avis globalement favorable.

● Points forts :

- Masse critique consistante et bonne visibilité de la recherche en SHS conduite au sein du CNAM.
- Fort soutien de l'établissement.
- Qualité des équipes et adossement satisfaisant à la recherche.
- Intérêt et forte structuration des thématiques transversales.
- Solidité du dispositif construit pour le parcours de formation doctorale (très complet, bien détaillé).
- Organisation générale de l'ED correctement programmée.

● Points faibles :

- Inégalités des forces rassemblées et des potentiels de recherche mobilisés par chaque UR.
- Disparités des effectifs de doctorants mentionnés, des EC réunis et du taux d'encadrement assuré par chaque HDR au sein des UR concernées.
- Variations et imprécisions dans les statistiques des EC et des doctorants (le dossier n'est pas consistant, entre tableaux et texte, entre différents endroits du texte, sur le nombre d'EC ou de doctorants relevant de la future ED).
- Information insuffisante quant à l'articulation de la formation avec le monde professionnel (en particulier, la distinction entre doctorat académique et doctorat professionnel est mal identifiée).
- Durée des thèses qu'il faut impérativement limiter à 3 années pour les étudiants bénéficiant d'une allocation de recherche, à 4 années pour les salariés (dans l'état actuel du dossier, des dérogations à + 2 années semblent automatiquement accordées).
- Financement des thèses insuffisamment explicité (devra être plus clair lors du bilan).
- Aucune information sur l'existence et le fonctionnement du jury d'attribution des Contrats Doctoraux (ceux-ci devraient être attribués au « meilleur sujet » - ce qui implique une mise en compétition entre sujets proposés par les UR- pour le « meilleur candidat » - ce qui implique un concours entre différentes candidatures).
- La politique budgétaire de l'ED n'est pas suffisamment abordée.



# Notation



- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : B
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : (sans objet, pas de bilan)
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : (sans objet, pas de bilan)

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :
  - Veiller à la mise en place d'un comité de suivi pour chaque thèse, incluant deux personnes extérieures qui ne doivent pas seulement se manifester, comme ici prévu, lors des doctoriales (le comité de thèse devrait être impliqué dans le suivi de l'avancement des travaux de l'étudiant, dans la décision d'accepter la réinscription en thèse d'année en année, dans la régulation des conflits éventuels qui pourraient émerger entre le doctorant et le directeur ou le laboratoire) ;
  - Assurer un suivi des docteurs permettant le contrôle de leur insertion (étudiants en formation initiale) ou de leur promotion professionnelle (étudiants en formation continue) ;
  - Fixer les règles de la gestion budgétaire, notamment pour ce qui concerne le remboursement des frais occasionnés par les jurys de soutenance et tout autre frais attendant à la soutenance de thèse ;
  - Revoir les règles concernant la durée de thèse et son éventuelle prolongation.



# Observations du Directeur )

Paris, le 31 mai 2010

Le Directeur de la Recherche

à

Monsieur Alain Menand  
Directeur de la section des formations et des  
diplômes  
Agence d'Evaluation de la Recherche et de  
l'Enseignement Supérieur  
20 rue Vivienne  
75002 PARIS

Réf: DR/2010-070

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour l'envoi du rapport du comité concernant la création de l'Ecole Doctorale Abbé Grégoire.

Vous trouverez ci-joint un document relatant les observations faites à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.



Ali Saïb  
Directeur de la Recherche  
Cnam  
292 rue Saint-Martin  
75141 PARIS CEDEX 03



Veillez trouver ci-dessous les éléments de réponse concernant le rapport sur l'école doctorale Abbé Grégoire - Directeur Antoine Bévort :

Nous vous remercions de l'évaluation de notre projet, que nous percevons tout à la fois comme la reconnaissance de sa pertinence et comme un ensemble de conseils destinés à en améliorer encore la qualité.

Cette école doctorale sera à la fois un outil indispensable pour mener à bien les activités de recherche et un espace fédérateur important de l'établissement.

Nous aurons bien entendu à cœur de répondre aux interrogations que vous formulez. Le rapport sera à l'ordre du jour de la première réunion du conseil de l'école doctorale pour préciser la mise en œuvre des recommandations.

D'ores et déjà, nous pouvons cependant formuler les réponses suivantes :

Concernant la politique de l'établissement :

- La direction de la recherche de l'établissement mettra en œuvre une politique pour remédier aux inégalités des potentiels de recherche des équipes par une politique de soutien des équipes les moins développées, et en veillant en particulier à un recrutement destiné à accroître le potentiel HDR des équipes.
- La mise en place du système STAR (Signalement des Thèses, Archivages et Recherche) et du logiciel GRAAL qui seront mis en place au sein de l'établissement au cours du prochain contrat quadriennal nous permettra d'avoir des tableaux de bord précis pour le suivi des doctorants.
- Le CNAM poursuivra son effort d'articulation de sa formation avec le monde professionnel et est particulièrement intéressé à initier une réflexion sur la mise en place de doctorat professionnel suggéré par le rapport d'évaluation.
- En lien avec la direction de la recherche, l'école doctorale développera des dispositifs pour assurer un suivi des docteurs permettant le contrôle de leur insertion ou de leur promotion professionnelle.
- dans le cadre du projet de PRES HESAM, nous nous emploierons également à collaborer avec les établissements partenaires pour la formation doctorale.

Concernant l'admission et le parcours doctoral :

- Nous expliciterons l'idée énoncée dans notre projet selon laquelle « l'accès à la recherche instituée par l'Ecole doctorale est soumis à concours ». Nous entendons bien que les contrats doctoraux étaient attribués après évaluation et classement des différents projets de thèse. Le règlement intérieur de l'ED sera plus explicite de ce point de vue. Il y aura effectivement un concours annuel d'attribution des contrats doctoraux, comme cela se pratique dans les Ed du CNAM actuellement.
- L'école doctorale veillera à limiter la durée des thèses, mais prendra également en compte le statut particulier des doctorants salariés au sein de l'établissement.
- Le Conseil de l'ED sera saisi de la mise en place d'un comité de suivi pour chaque thèse, incluant deux personnes extérieures qui seront impliquées dans le suivi de l'avancement des travaux de l'étudiant, dans la décision d'accepter la réinscription en thèse d'année en année, dans la régulation des conflits éventuels qui pourraient émerger entre le doctorant et le directeur ou le laboratoire.

Concernant les moyens :

En lien avec la direction de la recherche, une politique de financement sera impulsée par l'école doctorale. Le Conseil de l'ED adoptera un budget et de règles de répartition des moyens qui fixeront notamment une réglementation pour le remboursement des frais attendant à la soutenance de thèse.